



**NON AU PROTECTIONNISME,
OUI À LA TRANSFORMATION EN FRANCE
pour valoriser notre filière française !**

Chers forestiers,

Cette lettre de rentrée me permet de réaffirmer le positionnement ferme de Fransylva au sujet de la mesure visant à interdire l'utilisation de cyperméthrine en forêt. Cette mesure - inutile de le rappeler - pénalise fortement les exportations, la commercialisation de nos bois et donc la mobilisation et *in fine*, le renouvellement de nos forêts.

Voici 7 points essentiels déjà en partie rapportés aux parlementaires par Fransylva avec le SFB (Syndicat de la Filière Bois) importants à rappeler pour conforter nos argumentaires :

Constat N°1 : La forêt française est sous-exploitée

C'est un constat que nous ne réfutons pas. Mais l'arrêt des exportations et l'absence d'acheteurs de remplacement, aggravent cette situation déjà inquiétante en provoquant une baisse des cours, une rétention de la matière première, une dégradation des forêts et, par ricochet, une dévalorisation inquiétante du patrimoine forestier. L'exportation de grumes de bois secondaires en feuillus et de gros résineux permet de garantir aux propriétaires privés des prix attractifs et les encourage à réorienter la gestion de leur forêt vers les vrais besoins des transformateurs pour assurer la ressource de demain.

Constat N°2 : Les grumes exportées n'intéressent pas la grande majorité des scieries françaises

Les grumes exportées n'entrent pas dans les sources d'approvisionnement des scieries françaises car elles sont soit de qualité inférieure (Chêne), soit de trop gros diamètres (résineux), soit pour les autres essences (Frênes, Hêtres ou Peupliers) délaissées par les transformateurs français. Faute d'acheteurs pour les bois exportés, ces bois resteront en forêt ou - s'ils doivent être exploités pour des raisons sanitaires ou contractuelles - vont alimenter le secteur de l'énergie avec un résultat financier qui sera catastrophique pour les propriétaires ainsi que pour la filière. Ne parlons pas alors de priorisation des usages BO (bois d'œuvre), BI (bois industrie) puis BE (bois énergie) !

Constat N°3 : Les bois français exportés restent très faiblement liés aux importations de produits transformés

Plus de 80 % des grumes exportées sont utilisées localement pour couvrir des besoins indigènes des pays importateurs. L'arrêt de nos exportations de grumes bénéficiera immédiatement à nos pays voisins, sans ralentir pour autant les importations de produits manufacturés vers la France. Au prétexte de (mal) protéger les produits transformés français, on va interdire 90 % des exportations de grumes alors que seuls 10% sont concernés et accroître de 2 Milliards le déficit de la filière bois et de notre balance commerciale.

Constat N°4 : L'exportation de grumes représente 10 000 emplois et n'en détruit aucun

Les 1 000 entreprises (TPE et PME) qui interviennent en amont de la filière bois (exploitants forestiers, bûcherons, débardeurs, experts forestiers, gestionnaires de forêts, personnels de coopératives et société de traitement parasites) emploient près de 10 000 salariés, auxquels il convient d'ajouter les salariés des transporteurs routiers, des transitaires et les employés portuaires, soit près de 15 000 personnes.

L'arrêt des exportations de grumes n'entraînera - comme le laisse entendre de manière fallacieuse et malhonnête quelques gros scieurs de la FNB qui souhaitent voir chuter le cours des bois pour leur seul profit - aucune création d'emploi car leurs scieries, hautement mécanisées, fonctionnent avec un nombre limité de salariés.

A contrario - comme l'avait indiqué Mme Nicole Duranton à Mr Le Foll lors d'une question d'actualité au Sénat - , l'arrêt des exportations de grumes françaises va provoquer la cessation d'activité de bon nombre de ces sociétés et la destruction de nombreux emplois, la perte de 77 000 containers pour les ports français (dont 40 000 pour le Havre et 7 000 pour Brest) et une réduction importante du chiffre d'affaires des transporteurs routiers, ces derniers souffrant déjà de la crise que nous traversons.

Constat N°5 : Des dispositions phytosanitaires irréalistes et irréalisables qui ne sont qu'un alibi pour interdire l'exportation de grumes

Pour remplacer le traitement chimique qui était utilisé (pulvérisation avec cyperméthrine des grumes en forêt), le Ministère de l'Agriculture entend imposer des solutions :

- soit irréalistes pour la fumigation par ProFume des grumes en conteneur, cette disposition étant considérée par l'ANSES comme dangereuse et inapplicable en conteneur maritime,
- soit irréalisables pour l'écorçage, faute d'écorceuses en nombre suffisant (34 pour les régions concernées selon la liste communiquée par la FNB au Ministère) et surtout inadaptées aux grumes exportées (le plus souvent courbes et de gros diamètres).

De plus les clients étrangers de hêtre, frêne ou peupliers ont fait savoir qu'ils n'achèteraient pas de bois sans écorce en raison des risques d'échauffement et de bleuissement inévitables lors de long transport en conteneur (en moyenne de 60 jours).

Quant au coût de l'écorçage, sous-estimé à 15 € le m³ par les scieurs propriétaires d'écorceuses, il augmentera - avec les coûts de transport complémentaires - le prix des grumes de 25 à 50 %. Cela rendra les grumes invendables sauf à ne pas les rémunérer aux propriétaires.

En proposant des mesures phytosanitaires totalement inapplicables, le Ministère de l'Agriculture poussé par la FNB n'a qu'un but : interdire l'exportation de grumes de chênes et par conséquent déstabiliser toute une filière, afin de satisfaire les intérêts de quelques scieurs en échange de quoi ? Nous nous interrogeons !

Constat N°6 : L'existence de solutions alternatives fiables, durables et équitables

Afin de sortir de l'impasse actuelle, les différents syndicats professionnels - SFB (Syndicat de la Filière Bois), FPF (Forestiers Privés de France), EFF (Experts Forestiers de France), UCCF (Union de la Coopération Forestière Française) - ont proposé au Ministre de l'Agriculture des alternatives fiables, durables et équitables, à savoir :

- La brumisation en conteneur sur les lieux d'embarquement des grumes, qui nécessite une simple extension d'AMM du Forester mais demande un peu de temps (jusqu'à 8 mois maximum) pour permettre à l'ANSES de valider le nouveau dossier déposé le 30/03/2016,
- Le traitement thermique à 56°C des grumes en conteneur sur les lieux d'embarquement, de loin la solution la plus écologique.

La température de 56°C (imposée notamment par les Indiens) est considérée par les experts internationaux comme amplement suffisante pour éradiquer les insectes.

Constat N°7 : Une volonté délibérée de condamner les professionnels de la filière bois sans leur laisser le temps de s'adapter

En affirmant de manière erronée que les exploitants forestiers et exportateurs ont eu le temps de s'adapter, Mr Le Foll oublie délibérément :

- Que les grandes lignes du nouveau dispositif phytosanitaire n'ont été communiquées aux professionnels de la filière bois que le 28/12/2015 et les données techniques que le 23/02/16, leur laissant à peine un mois pour réagir,
- Et que, concernant le thermique, les instructions techniques de la DGAL restent toujours inconnues lors de l'entrée en vigueur, malgré des demandes insistantes.

Nous, producteurs, ne sommes pas partisans de l'utilisation de produits phytosanitaires à outrance mais nous ne voulons pas leur interdiction totale.

Nous sommes les premiers défenseurs des scieries françaises car nous préférons que nos bois soient transformés en France et si possible le plus près possible des massifs de production d'autant que les coûts de transport sont toujours imputés sur le prix du bois payé au producteur.

Ce ne sont pas les producteurs qui ont développé les marchés à l'exportation, il faut le redire.

Ce que nous voulons, nous, sylviculteurs français, c'est :

- Que les scieries françaises soient capables de transformer tous les bois que nous produisons et que nous produirons,
- Qu'un maximum de valeur ajoutée se fasse en France,
- Que les pouvoirs publics, les entreprises et les particuliers consomment du bois et du bois français, ce qui ne semble plus être l'objectif d'une firme comme IKEA !

Car si les sylviculteurs français ne vendent pas leur production à un prix rémunérateur, il n'y aura plus d'investissement en forêt comme nous l'observons depuis maintenant plus de 10 ans, sauf à rétablir un dispositif d'aides incitatif !

On ne peut, dans une démocratie qui se respecte, déstabiliser toute une filière et condamner des professions, sans prendre en compte ses propositions constructives ni lui donner le temps de s'adapter et les moyens de se défendre.

Nous souhaitons que les mêmes qui avaient demandé la disparition du FFN et qui cherchent comment reconstituer une aide au renouvellement ne regrettent pas rapidement des décisions qu'ils ont encore poussées à prendre sans concertation avec la filière pour résoudre un problème spécifique alors que la main leur était tendue !

Si des scieries françaises manquent de bois aujourd'hui qu'elles nous le disent : quelle scierie, quelle essence, quelle qualité et quel volume, et si le prix est rémunérateur il ne fait aucun doute que l'amont de la filière les approvisionnera.

Antoine d'Amécourt,
Président de Fransylva